



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

[...]

[...]

Objet : plainte concernant un document unilingue néerlandais

Monsieur le Président,

En sa séance du 17 février 2023, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par un ressortissant francophone de Laeken concernant la langue du site *masanté*, le document de l'inventaire des vaccins Covid du plaignant contient des mentions en néerlandais.

Dans votre lettre du 19 janvier 2023, vous avez communiqué ce qui suit à la CPCL (traduction) :

« (...) Fin novembre, nous avons reçu votre courrier concernant une plainte qui a été introduite auprès de la Commission permanente de Contrôle linguistique par un citoyen francophone concernant la langue du site internet 'masante.be'. Le plaignant y constatait que des termes en néerlandais étaient utilisés dans le récapitulatif des vaccinations anti-Covid.

Concrètement, il s'agissait de l'écran suivant:

Vaccination contre	Vaccin	Date	Date de fin	Code	Code du pays
COVID-19	COVID-19 VACCINE MODERNA (1 dosis)	10/05/2021	-	CNK 4301081	-
COVID-19	COVID-19 VACCINE MODERNA (1 dosis)	11/06/2021	-	CNK 4301081	-
COVID-19	Spikevax - MODERNA (1 dosis)	07/01/2022	-	CNK 4301081	BE
COVID-19	Comirnaty - Pfizer/BioNTech (verdund aangepast4-5)	11/11/2022	-	CNK 4623567	BE

Des termes en néerlandais sont en effet utilisés à côté du nom du vaccin. La raison en est la suivante:

- Pendant la crise Covid, sous l'énorme pression d'un lancement rapide d'une vaste campagne de vaccination, les entités fédérales et fédérées ont convenu d'utiliser le système d'enregistrement et de suivi dénommé Vaccinnet/Vitalink. Ce système avait été conçu en Flandre et il y était opérationnel. Les autres entités fédérées enregistraient également les données de vaccination de leurs citoyens dans ce système.

- Le site internet 'masante.be' permet à un citoyen de consulter et d'examiner les informations relatives à ses vaccinations anti-COVID.

Vaccinnet/Vitalink transmet le nom du vaccin en texte lisible de sorte que le site internet 'masanté.be' ne peut pas prévoir de traduction adaptée.

- Le texte '1 dosis' ou 'verdund aangepast' est un élément du nom du vaccin tel que fourni par Vaccinnet/Vitalink. Ce système ne connaît pas la langue choisie par l'utilisateur sur le site 'masante.be'.

La traduction de tous les vaccins dans les 3 langues nationales et en anglais demanderait également une importante adaptation tant dans Vaccinnet/Vitalink que dans les flux d'échange entre Vaccinnet/Vitalink et le site internet 'masante.be'.

Les entités fédérées ayant entre-temps lancé un système de suivi propre pour les vaccinations, aucune adaptation du système actuel n'est prévue.

À l'heure actuelle, nous ne savons pas quand les entités fédérées utiliseront le nouveau système.

Nous espérons que vous pourrez faire preuve de compréhension quant aux choix qui ont été faits au moment de la crise Covid pendant laquelle ce sujet n'était pas considéré comme prioritaire. (...)»

*
* *

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement est un service central au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal, le 18 juillet 1966 (ci-après : les lois linguistiques en matière administrative).

La page internet du site *masanté* « récapitulatif de vaccin » n'est accessible qu'après l'identification du particulier. Partant, il s'agit d'un contact personnel et individualisé entre l'autorité administrative et le particulier.

Conformément à l'article 41, § 1 des lois linguistiques en matière administrative, les services centraux utilisent dans leurs rapports avec les particuliers celle des trois langues, dont ces particuliers ont fait usage.

Dans le cas présent, la préférence linguistique de l'intéressé était connue de l'administration. Partant, le service concerné devait rédiger le récapitulatif de vaccin entièrement en français.

La plainte est dès lors reconnue comme étant recevable et fondée.

Toutefois, la CPCL prend acte des difficultés qu'a rencontré l'administration pendant la crise du Covid 19.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE